

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 21 (1883)
Heft: 23

Artikel: Fête cantonale de chant, à Vevey
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187720>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépiuet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES :
 La ligne ou son espace, 15 c.
 Pour l'étranger, 20 cent.

Fête cantonale de chant, à Vevey.

La fête de la Société cantonale des chanteurs vaudois, célébrée à Vevey les 2, 3 et 4 juin écoulés, a été en tous points magnifique. Les journaux ont déjà donné des comptes-rendus détaillés de ces belles journées et ont rendu hommage aux hommes intelligents et dévoués qui l'ont organisée et dirigée, ainsi qu'à la brave population veveysanne, qui s'est montrée si sympathique pour nos chanteurs ; aussi ne reviendrons-nous pas sur ces divers points. Nous ajouterons seulement que la fête de Vevey compta au nombre des plus belles et des plus sérieuses de la Société cantonale, car tout y était bien. Si la ville de Vevey s'est surpassée sous tous les rapports, on peut dire, d'un autre côté, qu'au point de vue musical nos chanteurs se sont montrés dignes de la belle réception qui leur était faite. L'exécution de la cantate de Grandson, le chef-d'œuvre de Plumhof, l'a prouvé, et le tableau des points obtenus aux concours par les différentes sociétés, montre que le travail a été sérieux et la lutte vive. Et quand on voit que la presque totalité des sociétés du concours artistique sont couronnées, et qu'il ne manque que 1 1/4 point à celle qui ne l'a pas été, pour obtenir une couronne, on regrette qu'on ait dû être obligé de faire une classification, car, qui dit couronne, dit très bien, et les récompenses obtenues par ces sociétés ont toutes la valeur d'un premier prix. C'est ce dont le public ne se rend peut-être pas assez compte quand il lit qu'une section occupe un rang qui peut paraître inférieur.

A propos des concours, nous nous permettrons de demander au Comité central s'il ne serait pas avantageux pour les diverses sociétés que ces concours aient lieu dans un local un peu vaste et accessible aux chanteurs, sans finance d'entrée, car rien n'est plus profitable à une jeune société que d'entendre une bonne exécution par une société bien exercée. L'audition d'un chœur bien interprété est une excellente leçon, et il est regrettable qu'un plus grand nombre de chanteurs n'en profitent pas.

* * *

Et maintenant, comme derniers échos de cette belle fête, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître à ceux de nos lecteurs qui n'y ont pas assisté, quelques-unes des devises réussies qu'on lisait par-ci par-là au milieu de la verdure.

Devant la librairie Lœrtscher :

Le *Messager boiteux*, malgré son très grand âge,
 Se sent tout guilleret en ce joyeux tapage ;
 Aussi se tenant gai sur sa jambe de bois,
 Il dit : « N'oubliez pas nos bons vieux chants vaudois. »

Au Collège :

Clef de sol, clef de fa, ou bien clef d'un caveau,
 Clef d'un problème ou d'un triste bureau,
 Pour nous, collégiens, en un jour de printemps,
 La clef que nous aimons, oh ! c'est la *clef des champs*.

Devant la Crèche, institution de bienfaisance pour les petits enfants :

Comme musique
 Vieille et classique,
 La *Crèche* en offre aux amateurs.
 Notre marmaille
 Roucoule et piaille
 En accords qui... rendent rêveurs.
 Comme choristes
 Ou forts solistes
 C'est un vrai nid d'oiseaux chanteurs.

A la cantine :

Au-dessus de la politique,
 Unissons-nous dans la musique.
 Si l'un rend triste et méchant,
 L'autre réjouit par son chant.

Dominés par l'amour de la liberté sainte,
 Réunis dans nos murs par un lien d'amour,
 Ministres d'Apollon venus dans notre enceinte,
 Favoris des neuf sœurs, chantons tous ce beau jour.
 Soldats, joyeux champions des luttes d'harmonie,
 La victoire aux vaincus ne coûte pas de sang.
 Si pourtant il en faut verser pour la patrie,
 Donnons-lui notre cœur, tombons au premier rang.

Et enfin celle-ci, le bouquet :

Chanteurs, pour boire allons *piano*,
 Pour le manger *moderato*,
 Pour le devoir *risoluto*,
 Pour la musique *allegretto*,
 Pour le progrès *prestissimo*.
 En amitié *sostenuto*,
 Pour tout vrai bien *animato*.
 Quant aux soucis *decrecendo*,
 Et vous pourrez jusqu'au tombeau,
 Chanter le cœur *leggiero*.

Un heureux prisonnier. — D'après les conventions passées entre la France et le prince de Monaco, les Monégastes ou autres condamnés pour délits quel-